



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Septembre 2012

Date de la convocation 19 Septembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.MALBEC Sylvain, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERES Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : Convention de mise à disposition mutuelle de données cartographiques

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES informe les membres du Conseil Communautaire que conformément à l'axe 2 de la Charte de développement Durable Agenda 21 du Pays Cœur d'Hérault, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault a délibéré les 26 novembre 2009 et 20 décembre 2010 pour lancer et organiser le projet de Schéma Cohérence Territoriale du Pays Cœur d'Hérault (ScoT).

Accusé de réception en préfecture
 034-243400355-20121003-2012-09-26-17-DE
 Date de télétransmission : 11/10/2012
 Date de réception préfecture : 11/10/2012

Il précise que dans ce contexte, les élus des Communautés de Communes du Clermontais avec la commune de Saint-Félix de Lodez et de la Vallée de l'Hérault ont exprimé par délibération la volonté de doter leur territoire de cet outil, et ont approuvé la proposition de définition du périmètre ScoT à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault.

Il ajoute que par délibération en date du 26 juin 2012, le comité syndical du SYDEL Cœur d'Hérault a acté la modification de ses statuts afin d'intégrer à ses compétences le portage du SCOT dont le périmètre s'étend à l'ensemble des Communautés de Communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais ainsi qu'à la commune de St Félix de Lodez.

Le SYDEL, la CCVH et la CCC souhaitent mettre en commun, dans le cadre de l'élaboration du SCOT, les données SIG dont ils disposent qui pourraient être utiles à l'élaboration des différents diagnostics.

A cet effet un projet de convention a été établi afin de définir :

- Les données géographiques mises en commun.
- Les obligations réciproques des parties dans le cadre de la mise à disposition de ces données géographiques.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention à établir entre le SYDEL, la CCVH et la CCC afin de définir :

- Les données géographiques mises en commun.
- Les obligations réciproques des parties dans le cadre de la mise à disposition de ces données géographiques.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.